



Accord des héritiers pour la vente de la maison

Par **barbraud**, le **31/05/2008** à **12:09**

Afin de pouvoir vendre la maison, combien faut il en pourcentage l'accord des héritiers. Sachant que deux d'entre eux sont les enfants d'un héritier décéder.

Les enfants s'oppose pour le moment a la vente en ne donnant pas leurs signatures d'accord

Par **novice43**, le **31/05/2008** à **13:24**

bonjour,

ce n'est pas une question de pourcentage ou de démocratie. Le problème qui se pose ici est le véto, si l'un d'eux s'y oppose. La seule solution est demander à l'opposant de vous verser l'équivalent de vos part si ce bien était vendu.

Sinon, j'ai bien peur que cela finisse par une procédure judiciaire pour désaccord sur succession. Cela engendrerait des frais, une longueur de procédure, une famille éclatée... en somme rien de bon !

Faites l'effort de vous entendre et de trouver une solution. A force de patience et/ou de persévérance, les choses finissent toujours par s'arranger.

cordialement,